

VILLE DE LAROQUE D'OLMES



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2011

L'an deux mille onze et le 27 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

PRESENTS

Mesdames : **CLANET** Denise, **FRANCIONNI** Nadine, **GARCIA** Pierrette, **GRACIA** Dominique, **LASSERRE** Michèle, **RONCALLI** Jenny
et Messieurs : **ARRICASTRE** Jean-Paul, **AUTHIE** Georges, **GARCIA** Jean-Claude, **GRACIA** Laurent, **MERABET** Ali, **POMA** Christian, **RINALDI** Mattéo, **SAINT PASTOU** Gérard, **SANNAC** Michel, **SUTRA** Jean-Charles, **RUBIO** Bernard, **VIVANCOS** Jean-Michel

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents : RUIZ Erminie

Procurations : **FOURTALIN** Francis à **RONCALLI** Jenny
MACCARIO Jean-Michel à **RINALDI** Mattéo
ROLDAN Hélène à **SUTRA** Jean-Charles

➤ **Décision modificative budget primitif principal**

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget principal de la Commune 2011 suite à l'avis de la Chambre Régionale de Comptes. Il propose les modifications suivantes sur la section dépenses de fonctionnement :

- 21 000 € à prélever du chapitre 011 ;
- 240 000 € à rajouter à l'article 6811 ;
- 124 856 € à prélever du chapitre 023 ;
- Soit un total des dépenses de fonctionnement cumulées de 2 900 138 €

Le Maire propose également de modifier la section recettes de fonctionnement de la façon suivante :

- 79 927 € à rajouter sur l'article 7311 ;
- 14 217 € à ajouter à l'article 7788 ;
- Soit un total de recettes de fonctionnement cumulées de 2 900 138 € ;
- Il en résulte un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement de 264 067 €.

Concernant la section d'investissement, la modification faite sur la partie dépenses est la suivante :

- 17 374 € à prélever sur l'article 2112 ;
- Soit un solde d'exécution négatif reporté ou anticipé de 419 060 €
- Soit un total des dépenses d'investissements cumulées de 811 931 €

Les modifications de la partie recettes d'investissement sont les suivantes :

- 107 482 € à rajouter à l'article 024;
- 124 856 € à prélever sur le chapitre 021.

- Soit un total des recettes d'investissements cumulées de 811 931 €

P : 15 C : 6 A : 0

➤ **Décision modificative budget primitif assainissement**

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier le budget annexe d'assainissement 2011 suite à l'avis de la Chambre Régionale de Comptes.

Le Maire propose les modifications suivantes sur la section d'exploitation :

- Concernant la partie dépenses :
 - o 11 945 € à prélever sur le chapitre 011 ;
 - o 64 600 € à rajouter sur le chapitre 65 ;
 - o 108 073 € à rajouter sur le chapitre 67 ;
 - o 7 122 € à prélever sur le chapitre 023 ;
 - o Soit un total des dépenses d'exploitation cumulées de l'ordre de 404 988 €
- Concernant les recettes :
 - o 500 € à rajouter sur le chapitre 013 ;
 - o 7 710 € à rajouter sur le chapitre 70 ;
 - o Soit un résultat reporté ou anticipé de 145 396 €
 - o Soit un total de recettes d'exploitation cumulées de 404 988 €

Le Maire propose également les modifications suivantes sur la section investissement :

- Concernant la partie dépenses :
 - o 40 918 € à rajouter sur le chapitre 020;
 - o Soit un total des dépenses d'investissement cumulées de 638 295 €.
- Concernant la partie recettes :
 - o 7 122 € à prélever sur le chapitre 021 ;
 - o 1 397 € à prélever sur le chapitre 040 ;
 - o 1 397 € à rajouter sur le chapitre 040 ;
 - o Soit un résultat reporté ou anticipé de 24 020 €
 - o Soit un total des recettes d'investissement cumulées de 638 295 €

P : 15 C : 6 A : 0

➤ **Vote des nouveaux taux communaux 2011 suite aux avis de la Chambre Régionale des Comptes**

Vu la délibération du 13 mai 2011 relative au vote des taux communaux;

Vu l'avis de la Chambre Régionale des Comptes en date du 29 juillet 2011;

Vu la délibération du 23 août 2011 relative à l'adoption de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes;

Suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- ANNULE la délibération du 13 mai 2011 relative au vote des taux communaux,

- DECIDE d'augmenter de 10% les taux communaux pour l'année 2011, qui seront les suivants :

- **Taxe d'habitation 10,66 %**
- **Taxe foncier bâti..... 15,42 %**
- **Taxe foncier non bâti..... 104,39 %**

P : 15 C : 6 A : 0

➤ **Versement en numéraire régie CLSH junior**

Dans le cadre du voyage en Espagne organisé par le Centre de Loisirs junior fin juillet de cette année, le règlement des factures sur place ne peut se faire qu'en numéraire.

Aussi, le Maire propose, à titre exceptionnel, que la Trésorerie de Lavelanet donne 750 € en numéraire au responsable de la régie du CLSH Junior.

P : 21 C : 0 A : 0

➤ **Création de postes suite à avancement de grade**

Le Maire rappelle que, pour les besoins du service, il est nécessaire de créer des postes.

Le Maire propose ainsi les créations suivantes :

- 2 postes d'adjoints technique principal de 2ème classe

Le Maire informe le conseil que suite à ces créations et afin de mettre à jour le tableau des emplois, il conviendra de demander l'avis du CTP pour la suppression des postes laissés vacants.

P : 21 C : 0 A : 0

➤ **Marché public de prestations de services en assurances**

Monsieur le Maire expose qu'il apparaît nécessaire de lancer un marché public de prestations de services en assurances, en appel d'offres ouvert, dans un souci d'optimisation des dépenses publiques.

Le marché comporte 5 lots, qui seront les suivants :

- Lot 1 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 2 : Protection juridique
- Lot 3 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 4 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot 5 : Assurance du personnel / risques statutaires

Le Maire informe le Conseil que la Commission d'Appel d'Offres se réunira pour étudier les offres qui seront le plus en adéquation avec le cahier des charges et le règlement de consultation. La Commission choisira le candidat retenu.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'appel d'offres ouvert qui sera conclu avec les entreprises retenues.

P : 18 C : 0 A : 3

➤ **Convention type de mise à disposition d'équipements sportifs**

Délibération ajournée

P : C : A :

➤ **Décision modificative Cuisine centrale**

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget de la cuisine centrale suite à une régularisation demandée par les services de la Trésorerie. Il propose la modification suivante :

- 49.00€ à prélever de l'article 6256 et à porter à l'article 673.

P : 21 C : 0 A : 0

➤ **Indemnisation complémentaire de Monsieur LESPURQUES Alain**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux décisions de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 04 octobre 2007 et du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 14 octobre 2010, il est nécessaire de procéder à une reconstitution de carrière de Monsieur Alain LESPURQUES pour couvrir la période allant du 1er avril 2001 au 31 janvier 2002.

Le montant de l'indemnisation à verser à Monsieur LESPURQUES s'élève à 7183,07€.

P : 21 C : 0 A : 0

➤ **Vente d'une parcelle à M. et Mme ZATOUT**

Le Maire rappelle au Conseil que M. et Mme ZATOUT Jacques souhaitent se rendre acquéreurs de la parcelle qui jouxte leur propriété.

Il conviendrait ainsi de leur céder une partie de la parcelle anciennement cadastrée section B 649, désignée désormais par la parcelle cadastrée section B 3311, d'une surface de 106 m².

M. et Mme ZATOUT s'acquitteront d'un prix de vente de 1060 €.

Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de l'acheteur.

P : 21 C : 0 A : 0

➤ **Adhésion Fondation du Patrimoine**

Le Maire expose que le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 mai 2011, a accordé la somme de 90 € pour adhérer à la Fondation du Patrimoine,

Or, l'adhésion à cette association est de 100 € pour les Communes comprises entre 1 000 et 3 000 habitants.

P : 17 C : 4 A : 0

➤ **Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Le Maire informe le Conseil de la baisse de la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0,9% à compter du 1er janvier 2012. Cette décision contribue à amputer le service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an. Cette situation aura pour effet de rendre certaines formations payantes et/ou le non remboursement de frais annexes aux formations (transport, restauration, hébergement).

Pour ces raisons, le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle tout au long de la vie.

P : 21 C : 0 A : 0

Divers (hors délibérations) :

➤ **Point sur le personnel / recrutements**

- | | | | |
|---------------------------------------|--------|--------|-------|
| ➤ 1 poste d'EPS : | P : 9 | C : 12 | A : 0 |
| ➤ Centre aéré : 1 poste d'animateur : | P : 9 | C : 12 | A : 0 |
| ➤ Maternelle – 1 ATSEM : | P : 9 | C : 11 | A : 1 |
| ➤ Centre aéré – un poste CLAE : | P : 21 | C : 0 | A : 0 |
| ➤ Animateur de ville | | | |

➤ **Avis du Conseil sur les devis supérieurs à 500€**

Séance levée à : 11h35

Le Maire,
Christian POMA